

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/02/35

Objet : 35 - Marché n° VN24040-2 - Mission d'études de programmation pour la transformation du château du Cotin en MECS (maisons d'enfants à caractère social)

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Décide

- De donner son accord pour la signature de l'avenant n°1 prolongation des délais de la tranche ferme ' Etude de faisabilité avec propositions' dans le cadre du marché VN 24040-2 « **Mission d'études de programmation pour la transformation du château du Cotin en MECS (maisons d'enfants à caractère social)** » avec l'entreprise R2M Architectes domicilié au 1 rue Emile Desvaux, 14500 Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie, le 18 février 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250226-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025

Publication : 27/02/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

